



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Maintien des CRS et gendarmerie mobile dans le Calaisis pendant les JO 2024

Question écrite n° 15180

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le maintien des effectifs de CRS et gendarmerie mobile sur le territoire du Calaisis durant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En effet, 3,5 compagnies de CRS stationnent de manière continue dans le Calaisis afin de participer à la lutte contre l'immigration clandestine, en particulier en sécurisant les sites du tunnel sous la Manche et du port de Calais. S'il est d'ores et déjà acquis - et c'est regrettable - que les CRS de plages ne seront pas déployés cet été pour surveiller les baignades, il apparaît que le flou subsiste en ce qui concerne les CRS dédiés à la lutte contre l'immigration clandestine. Aussi, il lui demande s'il peut lui confirmer que le territoire du Calaisis continuera à bénéficier des 3,5 compagnies de CRS dédiées à la lutte contre l'immigration clandestine pendant le temps des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15180

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 mai 2024

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 918

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)